



7 rue de Béarn Versailles Association 78 000 Versailles

mail: association.anvedjXX@laposte.net

site web: www.anvedj.org

Le mot du président; Pourquoi ANVEDJ créée fin 2001 ?

Les faillites de notre justice depuis plusieurs décennies, dans ses délais et sa qualité, maintes fois et quotidiennement dénoncées dans les médias, qui s'en préoccupe vraiment ? **qui vient en aide à ces victimes ou, plutôt à ces triples victimes** après l'avoir été d'abord de vol, escroquerie, crime ou délit ; puis du rejet de ces motifs impunis par la justice dans et selon des règles et délais raisonnables , et qui sont ensuite achevés de frais et procédures d'exécutions aussi démesurées qu'injustes ?

Les politiques c'est à dire nos élus, invoquent la séparation des pouvoirs, refusent systématiquement de se pencher sur les dossiers mettant en cause les lenteurs, refus de droits, incohérences ou paresse (dossiers bâclés) de la justice, sans parler des dossiers où pointent des groupes d'influences et sans doute de pression.

Le médiateur de la République, supposé en charge des dysfonctionnements de l'administration, nous répond que les problèmes de fonctionnement de la justice sont en dehors des missions qui lui sont confiées et pour lesquelles il dispose de moyens financiers.

Les associations locales type SOS Victimes à Versailles, émanations du ministère de la justice qui la finance (INAVEM), refuse d'intervenir dans les dossiers mettant en cause les tribunaux ou les métiers du droit (huissiers), et réduit au droit pénal ses conseils et orientations des victimes.

Le citoyen se retrouve seul ...avec ou sans un avocat selon ses moyens financiers), lesquels ne sont en aucun cas des garanties de voir les règles de droit et de bon sens s'appliquer dans les tribunaux des Yvelines et d'ailleurs.

La faillite de la justice, c'est la gangrène du premier des piliers de notre société démocratique. Les préjudices non réparés, des jugements honteux méprisant les droits des victimes, des huissiers ou autres auxiliaires qui maltraitent les droits des citoyens ; tous ces cas et ces dossiers sont inacceptables et doivent être sanctionnés en quelques semaines au lieu d'être enterrés.

Nous avons besoin avant tout de bénévoles pour encadrer et soutenir nos dossiers de victimes, nous aider dans nos actions en vue de nos organisations, soutiens aux victimes, communications médiatiques et propositions pour réparer ces injustices et sanctionner les responsables.

Nous avons besoin de moyens financiers pour la gestion bureautique, les assurances, les locations de salles de réunion et permanences, les publications et actions collectives, les évolutions du site informatique www.anvedj.org; les mises en places d'autres permanences dans les Yvelines et le lancement d'autres sections dans les autres départements.

Nous sommes déjà des victimes, aussi le prix de l'adhésion a été fixé pour l'année à un prix modeste de 20 euros , avec d'une part possibilité d'y ajouter un don afin de nous permettre d'avancer plus vite nos projets, et surtout d'autre l'adhésion triennale, véritable engagement réciproque sur la durée car une chose est sur, la lutte est inégale et sera très très longue.

Nos actions:

- rassembler les victimes de dysfonctionnements judiciaires et des bénévoles en soutien.
- tenir plusieurs permanences hebdomadaires par département
- organiser régulièrement des réunions publiques avec débats et témoignages.
- moderniser notre site web et notre organisation et notre gestion
- mettre en place des circuits rapides de combats et de médiatisation comme des bulletins trimestriels
- forger des propositions de lois pour réparer les dysfonctionnements, et sanctionner les incompetents et les responsables.

A toutes et toutes, mes vœux sont courage et convictions pour trouver justice avec nous à ANVEDJ , association à laquelle je vous remercie d'adhérer et de vous investir.

Le président ,



à Versailles Association

7 rue de Béarn 78 000 Versailles

mail: association.anvedjXX@laposte.net

site web: www.anvedj.org

Objet : votre premier contact, lettre préalable .

Madame ou Monsieur;

Vous nous avez fait l'honneur de nous contacter et l'expérience depuis notre création en 2001 nous incite à la mise en place de cette lettre préalable pour préciser aux citoyens intéressés, et ne disposant pas forcément d'Internet pour consulter nos statuts et cibles sur notre site www.anvedj.org, les modalités de fonctionnement d'ANVEDJ.

ANVEDJ se veut une association de citoyens et de victimes d'erreurs et dysfonctionnements judiciaires.

L'objectif premier est de **rassembler les victimes** car leur détresse morale atteint des extrêmes à cause de l'isolement et du découragement.

Le second objectif est de **réveiller la victime** et de l'inviter à **se battre solidairement**, avec autant de motivation et conviction pour les affaires des autres qu'elle en attend pour son dossier. Si la victime se contente d'apporter son dossier et attend qu'ANVEDJ remplace son avocat, alors c'est un faux départ avec nous tous.

Le troisième objectif est de donner **une place active à la victime dans notre mouvement associatif** qui est en train de s'étendre et a besoin de nouveaux relais et volontaires dans tous les départements. C'est l'implication et la responsabilisation de la victime dans notre mouvement associatif. Nous avons pour objectif de constituer des sections pour couvrir toute la France, ces sections ont pour **premier devoir** de mettre en place dans une ou plusieurs villes du département, **des permanences hebdomadaires** sur rendez-vous. Ces lieux de permanence sont la **base incontournable** pour soutenir et accueillir les autres victimes. **Parmi les responsabilités données aux victimes, nous leur demandons de participer (créer si elle n'existe pas) à la commission de re-jugement ANVEDJ de leur secteur géographique**, en associant les plus compétents à des commissions plus techniques de procédures de droit ou sur des thèmes spécialisés.

Le quatrième objectif est enfin celui pour lequel chaque victime vient vers ANVEDJ, **la prise en compte et constitution de son dossier de victime Consolidé SYSTEMATIQUEMENT par une décision écrite collégiale de l'une des commissions** ci dessus, composées de 3 personnes. Les moyens d'actions et stratégies seront étudiés ensemble, mais c'est une autre étape.

Tous les autres objectifs, locaux ou nationaux, découleront de ces travaux et convictions communes, de ces divers constats de sinistres de la justice, et des idées d'actions que nous avons tous, chacun au service de l'autre.

Si vous partagez ces démarches, alors c'est avec plaisir que nous espérons que vous rejoindrez notre mouvement apolitique, citoyen et courageux, justifié sur un domaine délicat.

Vous voudrez bien trouver ci joint une fiche victime pour résumer votre cas (griefs contre la justice, texte de lois bafoués selon vous) et les informations pour une éventuelle adhésion. **Ceux candidats comme relais ou responsables de sections** sont priés de nous le faire savoir dès à présent (un autre dossier est prévu). **Ceux candidats aux commissions de citoyens sont invités à nous rejoindre très très vite.**

Important : ** nous préconisons d'utiliser les mails et INTERNET pour nous relier rapidement à l'adresse www.anvedj.org ou celui de la section la plus proche.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir nos salutations solidaires et vœux de courage.
le président ANVEDJ

BULLETIN ADHESION 2010 (à 2012 si triennal)

A RETOURNER à ANVEDJ/ Versailles association 7 rue de Béarn 78000 Versailles:

Je soussigné(e) (1), Mme, Mlle, M (nom prénom) _____
Demeurant : _____
téléphones (2): domicile _____ **portable** _____ **bureau** _____
mail (1): _____ **fax(1):** _____

vous remercie de bien vouloir enregistrer **cette demande d'adhésion à l'Association Nationale des Victimes des Erreurs et Dysfonctionnements judiciaires** (ass loi 1901 immatriculée en 2/06639 à la SP Rambouillet).

Je joins mon chèque d'adhésion correspondant à la cotisation retenue et le cas échéant à un don financier supplémentaire.

J'ai bien noté que les statuts ANVEDJ et nos objectifs sont sur le site www.annedj.org, mais qu'à ma demande je peux en recevoir copie.

DEMANDE DES STATUTS (2) si pas d'accès INTERNET: **OUI** **NON**

DEMANDE DE FICHES DE Synthèse dossiers victimes (1): **Nombre ?**
(indépendamment de copies de dossier, on doit vous en demander une synthèse formalisée de vos affaires avec vos griefs)

ADHERENT 2010 DEJA INSCRIT EN 2009 (2): **OUI** **NON**

MODALITES FINANCIERES:

| | | |
|---|-----------|--------------|
| -cotisation TRIANNUELLE (fin au 31 décembre année civile): | 45 | euros |
| -cotisation exceptionnelle de moins d'un an (année civile) : | 20 | euros |
| -don supplémentaire 2010 (1): | ? | euros |

montant adhésion (écrire en lettres). _____

Date et signature de l'adhésion en 2010.

A réception de cette demande d'adhésion, je recevrais

- l'accusé de réception du versement et le reçu du don le cas échéant
- une carte nominative d'adhérent ANVEDJ
- copie des statuts si la demande a été faite à la souscription

ainsi qu'un questionnaire complémentaire devant préciser (de façon souvent facultative):

- l'état civil, la profession, compétences
- les besoins/attentes de l'adhérent envers ANVEDJ
- les disponibilités et possibilités de soutien d'ANVEDJ** (permanences, commissions, etc...)
- les volontés et idées de l'adhérents qui s'engage avec nous dans ces combats.
- des fiches de synthèses et de témoignages pour les dossiers que je veux confier à ANVEDJ.
- les possibilités de l'adhérent d'aider à des soirées ludiques pour arriver à faire rentrer des fonds (loto, belote, etc..)

(1) = facultatif

(2) = rayer les mentions inutiles

QUESTIONNAIRE PRECISIONS ADHERENT 2010

A RETOURNER à ANVEDJ/ Versailles association 7 rue de Béarn 78000 Versailles:

Mme, Mle , M (nom prénom) _____

Demeurant : _____

téléphones (2): domicile _____ portable _____ bureau _____

mail (1): _____ fax(1): _____

Responsabilités dans la justice ou domaine lié (réponse obligatoire) **oui non**

Si oui préciser fonctions successives, dates et lieux : _____

Responsabilité socio économique (syndicat, police, loge, comité, organisme, politique, etc.) **oui non**

Si oui préciser fonctions successives, dates et lieux : _____

➔ TOUS CES RENSEIGNEMENTS suivants sont facultatifs mais permettent de réfléchir et orienter au mieux nos actions ensemble avec nos qualités /disponibilités/compétences.

RENSEIGNEMENTS CIVILS:

Age adhérent : _____

Famille : situation maritale ; enfants et age moyen: _____

Responsabilités civiles (élu, commissions; etc...) _____

RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Métiers et compétences: _____

Profession/activité actuelle : _____

Adresse professionnelle : _____

DISPONIBILITES :

Disponibilités pour suivre par an des dossiers ANVEDJ de victimes

⇒ préciser nombre de dossiers possibles _____

Disponibilités pour tenir des permanences ANVEDJ sur rendez-vous (1 h par semaine):

⇒ préciser _____

Disponibilités, contacts et compétences pour des soirées ludiques ANVEDJ (loto, etc..)

⇒ préciser _____

CARNET ADRESSE A CONSTRUIRE:

Dresser une liste des contacts locaux de tout ordre pouvant servir à soutenir, défendre ou médiatiser des actions ANVEDJ

Dresser une autre liste annexe de contacts nationaux

Condammations pénales: (➔ réponses sincères préférables, au moins orale ou mail)

Le cas échéant,

⇒ préciser condamnations pénales _____

⇒ préciser poursuites en cours. _____

Je certifie sur l'honneur ces informations .

J'ai bien noté que ces renseignements seront enregistrés en bureautique selon les moyens dont disposera ANVEDJ, et que je dispose de tout droit d'accès sur simple demande écrite (lettre), selon la loi informatique et liberté.

Date et signature de l'adhérent 2010

Numéro carte adhérent (si connu)



A.N.V.E.D.J

7 rue de Béarn - Versailles Association 78 000 Versailles

enregistrée en 2001 au numéro 2/06639 à la sous-préfecture de Rambouillet

mail: association.anvedjXX@laposte.net

site web: www.anvedj.org

MANDAT DONNE A A.N.V.E.D.J. POUR MEDIATISER OU REPRESENTER UN DOSSIER DE VICTIME

PAR MA DECISION DU (date en lettres) _____

Je soussigné(e), (nom-prénom) _____

Date et lieu de naissance, né(e) le _____ à _____

Mon Adresse à ce jour : _____

Adresse et nom de mon avocat ou autre représentant : _____

Téléphone ou mail : _____

DONNE POUVOIR A ANVEDJ, son président en exercice ou tout membre qu'il nommera pour le suppléer,

POUR MEDIATISER ET SOUTENIR MA SITUATION DE VICTIME D'INJUSTICES GRAVES

→ **COCHER 1 CASE:** Médiatisation NOMINATIVE - ou Médiatisation ANONYMAT -
FAIT POUR VALOIR DE DROIT.

SIGNATURE

Coté Victime, ce pouvoir prendra fin par ma décision huit jour au plus tard après réception par ANVEDJ d'une lettre recommandée avec AR lui signifiant que ce pouvoir lui est retiré. (la copie ou duplicata y étant joint).

Coté ANVEDJ, ce pouvoir est exécutable si la victime est à jour de sa cotisation ANVEDJ, ou par exception sur décision du président ANVEDJ pour tenir compte des personnes sans argent ou incarcérées.

Nom et prénom du président en exercice : (rempli par ANVEDJ) _____

Nom et prénom personne à qui le président délègue le pouvoir : _____

→ (copie à retourner à ANVEDJ.)



A.N.V.E.D.J

7 rue de Béarn - Versailles Association 78 000 Versailles

enregistrée en 2001 au numéro 2/06639 à la sous-préfecture de Rambouillet

mail: association.anvedjXX@laposte.net

site web: www.anvedj.org

MANDAT DONNE A A.N.V.E.D.J. POUR MEDIATISER OU REPRESENTER UN DOSSIER DE VICTIME

PAR MA DECISION DU (date en lettres) _____

Je soussigné(e), (nom-prénom) _____

Date et lieu de naissance, né(e) le _____ à _____

Mon Adresse à ce jour : _____

Adresse et nom de mon avocat ou autre représentant : _____

Téléphone ou mail : _____

DONNE POUVOIR A ANVEDJ, son président en exercice ou tout membre qu'il nommera pour le suppléer,

POUR MEDIATISER ET SOUTENIR MA SITUATION DE VICTIME D'INJUSTICES GRAVES

→ **COCHER 1 CASE:** Médiatisation NOMINATIVE - ou Médiatisation ANONYMAT -
FAIT POUR VALOIR DE DROIT.

SIGNATURE

Coté Victime, ce pouvoir prendra fin par ma décision huit jour au plus tard après réception par ANVEDJ d'une lettre recommandée avec AR lui signifiant que ce pouvoir lui est retiré. (la copie ou duplicata y étant joint).

Coté ANVEDJ, ce pouvoir est exécutable si la victime est à jour de sa cotisation ANVEDJ, ou par exception sur décision du président ANVEDJ pour tenir compte des personnes sans argent ou incarcérées.

Nom et prénom du président en exercice : (rempli par ANVEDJ) _____

Nom et prénom personne à qui le président délègue le pouvoir : _____

=> copie gardée par la victime :